



**Déclaration des représentants du personnel élus de l'UNSA/UPCASSE lors de la
CAP du 4 février 2008 compétente à l'égard des attachés d'administration du
ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables**

Monsieur le Président,

L'organisation en cours du MEDAD va se traduire par de profonds changements dans les structures fusionnées des ex ministères de l'équipement et de l'écologie, tant au niveau de l'administration centrale que des services déconcentrés et du réseau scientifique et technique. Les agents du ministère sont légitimement inquiets pour leur avenir et les réponses très partielles des animateurs de la réforme ministérielle ne sont pas de nature à les rassurer. Huit mois après la création du ministère, aux questions importantes ayant des incidences sur les ETP ou les conditions de travail des agents à court terme, on nous répond trop souvent que la question est à l'arbitrage.

Dans un tel climat d'instabilité et d'incertitude, il est primordial de réaffirmer le rôle dévolu par la loi et le règlement aux instances paritaires : les CTP pour les questions d'organisation et de fonctionnement des structures administratives et les CAP pour la défense individuelle et collective des agents. Aussi, et en ce moment plus que jamais, nous demandons à l'administration de respecter scrupuleusement l'obligation qui lui est faite de consultation de la CAP préalablement à tout mouvement de fonctionnaires en application de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Nous n'écartons pas le principe d'une évolution concertée du fonctionnement des CAP pour tenir compte de la montée en puissance de l'interministérialité et la création de nouvelles structures administratives; Nous avons proposé depuis longtemps la mise en place de pré CAP ou même de CAP inter corps. Nous sommes donc ouverts au dialogue à la condition que la protection et l'intérêt des agents soient préservés voire renforcés et que les CAP conservent entiers leur droit de regard sur les actes de l'administration en matière de gestion des ressources humaines et leurs fonctions de recours et d'arbitrage.

Sur le terrain plus spécifique de la gestion du corps des attachés, nous avons déjà regretté dans cette instance la résurgence réapparue au moment de la revalorisation indemnitaire partielle d'octobre 2007 des distinctions opérées au niveau du 8ème échelon pour les attachés et du 7ème échelon pour les attachés principaux, d'autant qu'il n'y a plus de fondement statutaire à cette différenciation.

Nous avons pris acte et nous félicitons de la proposition de Mme la Directrice générale du personnel et de l'administration de faire examiner par ses services la faisabilité d'un protocole pluriannuel de revalorisation du régime indemnitaire des attachés du MEDAD et sommes prêts, pour notre part, à entrer en négociation sur ce sujet.

Nous demandons que le coefficient de modulation indemnitaire soit le même pour l'ensemble des agents de catégorie A de premier niveau de grade. Nous souhaitons que

les règles d'attribution des coefficients individuels soient uniformes pour les premières affectations dans le grade et les promotions au sein du corps.

En attendant la concertation sur les projets de circulaire annuelle, nous tenions à vous rappeler notre revendication visant à cette mise en convergence.

Nous sommes toujours dans l'attente des réponses de l'administration à nos demandes concernant la NBI rappelées dans notre déclaration du 19 décembre 2007.

Pour en revenir à la construction du MEDAD, nous demandons enfin au ministère de prévoir des dispositifs adaptés d'accompagnement et d'information des personnels dans les réformes qui vont s'engager cette année dans la grande majorité des services. Ce sera l'occasion de faire preuve d'un véritable savoir-faire en gestion des ressources humaines.